

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, duly authorized by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in duplicate in Kabul, on the 5th day of July 1977, in English, French, Dari and Pashto, each version equally authentic.

En FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cette fin par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires à Kaboul, le 5<sup>ème</sup> jour de juillet 1977, en français, anglais, dari et pachto, chaque version faisant également foi.

KEITH W. MACLELLAN

*For the Government of Canada  
Pour le Gouvernement du Canada*

A. A. KUNDUZAN

*For the Government of the Republic of Afghanistan  
Pour le Gouvernement de la République de l'Afghanistan*